

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 23627

Numéro SIREN : 552 028 425

Nom ou dénomination : SOLOCAL GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2023 sous le numéro de dépôt 30049



SoLocal Group
Société Anonyme au capital de 131 906 654 euros
Siège social : 204 Rond-Point du Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt
552 028 425 R.C.S. Nanterre

EXTRAIT
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin, à 9 heures 10 minutes, les actionnaires de la société SoLocal Group, société anonyme au capital de 131 906 654 euros dont le siège social est situé 204 Rond-Point du Pont de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification 552 028 425 R.C.S. Nanterre (la « **Société** » ou « **SoLocal** »), se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire le cas échéant. Cette feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés satisfont aux conditions de quorum requises pour le vote des projets de résolutions présentés ci-après. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

M. Philippe Mellier préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration, et introduit l'assemblée.

Conformément à la loi et à l'article 30 des statuts de Solocal Group, le Président du Conseil d'administration assure la présidence de cette assemblée qui se tient sur première convocation.

Il rappelle que l'avis de réunion a été publié au BALO le 5 mai 2023, et l'avis de convocation a été publié au BALO le 14 juin 2023 ainsi qu'au Journal Spécial des Sociétés le 14 juin 2023.

Le quorum est d'ores et déjà atteint et le quorum définitif vous sera donné avant la lecture de la première résolution, une fois que toutes les actions présentes ou représentées auront été décomptées.

Le Président déclare ouverte l'assemblée générale et en constitue le bureau.

Il propose de désigner en qualité de scrutateurs, les deux actionnaires assistant à l'Assemblée disposant du plus grand nombre d'actions soit directement ou par mandat et ayant acceptés cette fonction : Golden Tree représentée par Monsieur Simon GRANGER et Crédit Suisse représentée par Monsieur Daragh MURPHY.

Il leur propose de désigner en qualité de secrétaire de séance Madame Anne CETTE, Secrétaire du Conseil d'administration du Groupe.

Participent également à cette Assemblée générale les commissaires aux comptes de notre société, Monsieur Stéphane RIMBEUF, commissaire aux comptes de la société Deloitte & Associés, et Mohamed MABROUK qui est le représentant d'EY. Stéphane RIMBEUF présentera une synthèse des différents rapports établis au titre de la

présente Assemblée générale mixte.

Maître Gaëlle CONTENTIN et Maître Yves DE FORCADE sont présents dans la salle et procéderont à une retranscription de nos échanges. Je vous précise que des personnes non-actionnaires sont également présentes dans la salle.

Le Président précise que la société n'a pas reçu de demande d'inscription de projet de résolution ou de nouveaux points à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Le Président tient à la disposition de l'assemblée les documents usuels. Les documents légaux ont été adressés à tous les actionnaires qui en ont fait la demande ; ils étaient, par ailleurs, tenus à disposition au siège social, et sont accessibles en ligne sur notre site internet. L'ordre du jour est celui qui figure sur les convocations et dans les documents remis en séance. Si l'assemblée en est d'accord, le Président ne procédera pas à la lecture des différents rapports, ni des textes complets des résolutions présentés à l'assemblée, lesquels sont bien évidemment à leur disposition.

*****DEBUT EXTRAIT*****

Vingtième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés par 37 073 850 voix pour (soit 97,01 %), les voix contre s'élevant à 1 143 822 voix (2,99 %) et 134 129 abstentions.

A TITRE ORDINAIRE

Onzième résolution

(Renouvellement du mandat d'Administrateur indépendant de Monsieur Philippe Mellier)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

- ▶ constate que le mandat d'Administrateur indépendant de Monsieur Philippe Mellier viendra à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale ; et
- ▶ décide de renouveler le mandat d'Administrateur indépendant de Monsieur Philippe Mellier pour une durée de quatre (4) années, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés par 33 560 982 voix pour (soit 87,87 %), les voix contre s'élevant à 4 634 147 voix (12,13 %) et 156 580 abstentions.

Douzième résolution

(Ratification de la cooptation de Madame Ghislaine Mattlinger en qualité d'Administrateur indépendant de la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

- ▶ prend acte de la démission de Madame Anne-France Laclide-Drouin en date du 3 janvier 2023 (avec effet au 31 mai 2023) en qualité d'Administrateur ; et
- ▶ décide de ratifier, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce, la nomination de Madame Ghislaine Mattlinger, cooptée en qualité d'Administrateur indépendant par décision du Conseil d'administration en date du 26 avril 2023 (avec prise d'effet de la cooptation au 31 mai 2023), en remplacement Madame Anne-France Laclide-Drouin, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés par 36 940 705 voix pour (soit 96,88 %), les voix contre s'élevant à 1 189 036 voix (3,12 %) et 221 968 abstentions.

Vingt-et-unième résolution

(Ratification de la cooptation de Monsieur Cédric Dugardin en qualité d'Administrateur indépendant de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration,

- ▶ prend acte de la démission de Monsieur David Eckert en date du 31 mars 2023 en qualité d'Administrateur ; et
- ▶ décide de ratifier, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce, la nomination de Monsieur Cédric Dugardin, coopté en qualité d'Administrateur indépendant par décision du Conseil d'administration en date du 7 juin 2023, en remplacement de Monsieur David Eckert, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés par 37 133 724 voix pour (soit 97,36 %), les voix contre s'élevant à 1 007 176 voix (2,64 %) et 210 809 abstentions.

Vingt-deuxième résolution

(Ratification de la cooptation de Monsieur Alexandre Fretti en qualité d'Administrateur indépendant de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration,

- ▶ prend acte de la démission de Monsieur Paul Russo en date du 31 mars 2023 en qualité d'Administrateur ; et
- ▶ décide de ratifier, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce, la nomination de Monsieur Alexandre Fretti, coopté en qualité d'Administrateur indépendant par décision du Conseil d'administration en date du 7 juin 2023, en remplacement de Monsieur Paul Russo, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024".

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés par 36 980 856 voix pour (soit 96,95 %), les voix contre s'élevant à 1 162 155 voix (3,05 %) et 208 698 abstentions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président félicite les trois nouveaux administrateurs qui ont été officiellement cooptés puis remercie les actionnaires et les différents intervenants pour leur présence et lève la séance à 11 heures 20.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

*******FIN EXTRAIT*******